

## **Appendice II**

### **Méthodologie utilisée dans l'élaboration de l'Indice de sécurité personnelle**

C'est un défi de définir la sécurité personnelle. Malgré son importance, les tentatives de cerner et de mesurer le niveau et les variations de la sécurité personnelle dans notre société ont été rares et espacées. Cela est peut-être dû au fait que la sécurité (ou l'insécurité) est un facteur subjectif qui varie selon la réaction de chaque individu à sa situation personnelle. Chaque personne s'inquiète à un degré différent, selon son âge, son état de santé et le niveau de son revenu. Par conséquent, toute mesure de la sécurité doit être nécessairement quelque peu arbitraire en ce qui concerne le classement de différentes composantes.

Tandis que le concept de la sécurité a plusieurs dimensions, pour les besoins de notre étude il a été réduit à trois catégories principales :

- la sécurité économique, au sens large de sécurité financière et d'emploi;
- la sécurité en matière de santé, au sens de la protection contre le risque de maladies et de blessures; et
- la sécurité physique, au sens de se sentir à l'abri de crimes violents et du vol.

Dans une étude plus approfondie, on pourrait aussi envisager d'inclure dans le concept de la sécurité la qualité des relations sociales des gens ou la stabilité et le futur potentiel de leur communauté. Des considérations pratiques limitent toutefois notre étude aux aspects économiques, de santé et physiques de la sécurité personnelle.

L'ISP a aussi été développé en fonction des limitations des données disponibles. Alors qu'un indice de sécurité idéal devrait contenir, par exemple, des indicateurs de la qualité de l'environnement physique ou de la présence de pathogènes dangereux, les données sur ce type d'indicateurs sont limitées et ne permettent pas l'analyse de variations d'une année à l'autre.

En étant conscients des problèmes inhérents à un tel exercice, nous avons porté une attention minutieuse au choix des facteurs de la sécurité personnelle et de leurs indicateurs. Tous les indicateurs clés ont été choisis avec l'aide d'un comité consultatif d'experts. La valeur de pondération accordée aux trois principales composantes de l'ISP reflète l'opinion de la population canadienne, telle que relevée dans le sondage de l'année dernière. Ces valeurs sont fixes pour les trois années de l'ISP jusqu'à présent .

### **Développement de l'ISP**

Afin de développer l'ISP, il a d'abord fallu développer un cadre conceptuel, puis trouver des indicateurs individuels qui représentent le mieux les diverses dimensions de notre concept central de sécurité personnelle. L'étape suivante a consisté à transcrire chaque variable sur une échelle commune afin de pouvoir calculer deux résultats – celui des indicateurs objectifs (données statistiques) et celui des indicateurs subjectifs (de perception). Les indicateurs ont ensuite été pondérés sur l'échelle commune pour calculer le résultat général de l'Indice de sécurité personnelle. La dernière étape a consisté à réviser le cadre conceptuel, le choix des indicateurs,

ainsi que la stratégie utilisée pour transcrire et pondérer l'ISP afin de le maintenir aussi pertinent que possible par rapport aux variations annuelles dans la sécurité personnelle des Canadiens.

### **Sélection des indicateurs**

Afin de déterminer les indicateurs les plus pertinents pour chacune des trois catégories principales de l'ISP, le CCDS a soumis une liste de variables possibles à des experts dans divers domaines. Ces personnes ont alors choisi les indicateurs qui à leur avis couvraient le mieux les différents aspects de la sécurité personnelle, selon les critères suivants :

- Les indicateurs devaient mesurer la sécurité personnelle des adultes et des membres de leur famille.
- Les indicateurs subjectifs devaient mesurer l'expérience personnelle de chaque individu en matière de sécurité, plutôt que ses perceptions du niveau général de sécurité au Canada.
- Les indicateurs devaient être significatifs – c'est-à-dire décrire la sécurité personnelle des gens à une période donnée. Ils devaient attirer l'attention et être relativement faciles à comprendre par le grand public.
- Les indicateurs devaient être valides – c'est-à-dire reconnus dans la documentation de recherche.
- Les indicateurs devaient pouvoir s'adapter aux changements au cours des années et aux divers groupes démographiques.
- Les indicateurs devaient montrer un certain degré de variance.
- Les indicateurs devaient mesurer des facteurs qui risquent fortement d'influencer la sécurité personnelle d'un individu.
- Idéalement, les indicateurs devaient être disponibles sur une base annuelle.
- Les indicateurs devaient être disponibles à l'échelle nationale, pour des régions géographiques et des groupes démographiques choisis. Idéalement, les indicateurs objectifs devraient être disponibles aussi pour d'autres pays choisis.
- Les indicateurs devaient être facilement accessibles à partir de sources de données établies.

Le cadre conceptuel pour l'ISP et les indicateurs sélectionnés ont alors été soumis à des groupes-témoins pour vérifier s'ils coïncidaient avec les perceptions du public canadien. Le but était de développer des indicateurs qui seraient à la fois compréhensibles pour le grand public et qui représenteraient les principales préoccupations des gens à propos de leur sécurité personnelle. Nous avons donc demandé aux participants d'évaluer le cadre conceptuel général ainsi que chaque indicateur en particulier.

### **Indicateurs de l'ISP**

Pour établir l'indice de sécurité personnelle, le CCDS s'est intéressé à la sécurité économique et à la sécurité physique (sécurité en matière de santé et sécurité physique) et a choisi les indicateurs qui menacent ou favorisent la sécurité.

#### **Sécurité économique**

Par sécurité économique, on entend un niveau de vie stable qui fournit aux personnes et aux familles les ressources et les avantages sociaux nécessaires pour participer pleinement aux

activités économiques, politiques, sociales et culturelles de leur communauté. La sécurité économique comprend un niveau de revenu suffisant, la sécurité d'emploi, l'accès à un filet de sécurité sociale et la vulnérabilité financière. Cet élément de l'ISP nous aide à découvrir si les Canadiens disposent de ressources suffisantes, si leur emploi leur procure des sources de revenu stables et s'ils ont accès à un filet de sécurité sociale suffisant en période d'adversité.

### ***Niveau de revenu suffisant***

La première composante de la sécurité économique a trait à la question de savoir si les Canadiens disposent d'un revenu suffisant pour payer les nécessités de la vie – nourriture, logement, vêtements, éducation et soins de santé. Nous nous intéressons donc aux changements dans les revenus des employés rémunérés au Canada. Nous analysons aussi la perception des Canadiens afin de savoir s'ils croient disposer d'un revenu suffisant pour répondre aux besoins essentiels de leur ménage.

### ***Sécurité de l'emploi***

L'élément sécurité d'emploi est au centre du concept de sécurité économique parce qu'il porte sur la capacité des Canadiens d'avoir accès à l'emploi et à des revenus d'emploi. Cet indicateur permet d'examiner la situation des Canadiens en matière d'emploi et leur perception de leur sécurité d'emploi et de leur employabilité, c'est-à-dire de leur capacité de trouver un autre emploi en cas de licenciement.

### ***Filet de sécurité sociale***

Le troisième élément de la sécurité économique porte sur le «filet de sécurité sociale» des Canadiens. Dans notre société, l'une des formes peut-être les plus courantes de l'adversité est la perte d'un emploi. Selon la combinaison de compétences d'une personne et l'état de l'économie, la recherche d'emploi peut prendre du temps, et la capacité des Canadiens de compter sur un soutien du revenu offert par des programmes comme l'assurance-emploi ou l'assistance sociale est un élément essentiel de l'équation de la sécurité économique.

### ***Vulnérabilité financière***

Un autre type de «filet de sécurité» est le petit coussin que les Canadiens amassent pour leur retraite ou les temps difficiles hypothétiques. Pour donner une équivalence de cet élément de la sécurité économique, l'ISP s'intéresse au temps que les Canadiens croient pouvoir vivre de leurs économies en cas de perte d'emploi. Comme la possibilité de s'endetter et l'amortissement des dettes accumulées accentuent la vulnérabilité d'un grand nombre de ménages canadiens, nous suivons leur ratio global d'endettement par rapport à leur revenu disponible.

### **Sécurité physique**

La sécurité physique correspond au bien-être physique et mental, à la qualité de l'environnement naturel et du milieu d'habitation, et à la sécurité personnelle. Parmi les éléments de la sécurité physique figurent le bien-être physique et mental, l'accès aux services de santé et la sécurité physique. Sous cet élément de l'ISP, nous regroupons les préoccupations au sujet de l'état de santé personnel actuel et à long terme, les menaces à la sécurité physique attribuables aux blessures ou à la maladie, et les menaces de criminalité et de violence. De façon générale, la sécurité physique englobe de nombreux éléments différents, mais pour nos fins, nous nous

concentrons sur deux questions principales : «Ma santé est-elle menacée?» et «Suis-je en sécurité?»

### ***Bien-être physique et mental***

Cet élément s'intéresse à la santé, fondement de la sécurité physique des Canadiens, ainsi qu'aux dangers potentiels pour la santé et à l'incidence de ces dangers à domicile, au travail et dans la communauté.

### ***Accès aux services de santé***

Au-delà de la sécurité physique et du sentiment d'être à l'abri des risques pour la santé, une autre composante importante de la sécurité en matière de santé est l'accès ou non aux services de santé nécessaires en cas de besoin.

### ***Sécurité physique***

Une autre composante de la sécurité physique s'intéresse aux préoccupations du public au sujet du crime et de la violence. Les Canadiens s'inquiètent surtout de l'incidence et des types de crimes commis dans leur communauté, qui comprennent les incidents signalés à la police et donc inclus dans les données nationales sur la criminalité, ainsi que les menaces pour la sécurité physique et les biens.

## **Sources de données pour les indicateurs de l'ISP**

L'ISP vise à saisir la «réalité» et la «perception» de la sécurité personnelle dans la vie des Canadiens. On a donc accordé autant d'importance aux facteurs objectifs qu'à la perception subjective qu'ont les Canadiens de leur sécurité personnelle. L'ISP mesure ainsi les changements dans les tendances des données objectives et la perception de ces éléments. L'ISP comprend deux sous-indices, à savoir un «indice des données» et un «indice de perception». Chaque indice comprend une série d'indicateurs qui servent à suivre les différentes dimensions de notre sécurité économique, de notre sécurité en matière de santé et de notre sécurité physique décrites précédemment.

### **L'indice des données : définition, sources et calculs**

L'indice des données, principalement dérivé des bases de données de Statistique Canada, vise à mesurer les changements dans les résultats «réels» liés à la sécurité personnelle, comme les niveaux de revenu et d'endettement et les taux de criminalité et de mauvaise santé. L'indice des données est composé de 11 indicateurs : six indicateurs économiques et cinq indicateurs liés à la sécurité en matière de santé et à la sécurité physique.

#### ***Indicateurs des statistiques économiques***

Pour suivre la suffisance des revenus, l'ISP surveille les changements dans le niveau de revenu disponible, à savoir, la somme d'argent provenant des salaires, des transferts du gouvernement ou des placements qu'il reste aux Canadiens après qu'ils ont payé leurs impôts. On calcule le revenu personnel disponible par personne en divisant les données sur le revenu disponible tirées des comptes nationaux par les chiffres sur la population canadienne établis chaque année par Statistique Canada.

Comme indicateur de la pauvreté, l'ISP fait appel à «l'écart de pauvreté», qui montre en détail à quel point les Canadiens pauvres se trouvent en dessous du seuil de pauvreté. L'écart de pauvreté total représente la somme d'argent qui serait nécessaire pour élever le revenu de chaque Canadien au-dessus du seuil de pauvreté. Il est fondé sur l'évaluation par Statistique Canada de l'écart de pauvreté publiée dans son rapport intitulé *Le revenu au Canada*.

En tant qu'indicateur de la sécurité d'emploi, l'ISP mesure le taux de chômage à long terme, qui est une mesure plus juste de la force intrinsèque du marché du travail ainsi que de la persistance et de la gravité du chômage. Le taux de chômage à long terme est défini dans l'ISP comme la proportion de tous les chômeurs qui sont sans emploi depuis plus de 12 mois. Les données pour cet indicateur sont présentées dans *l'Enquête sur la population active* de Statistique Canada.

La solidité du filet de sécurité sociale est un élément important qui contribue à la sécurité économique des Canadiens. Le régime d'assurance-emploi (a-e), qui vise à aider les gens à joindre les deux bouts lorsqu'ils sont en recherche d'emploi, est une importante composante du filet de sécurité sociale du Canada. Pour mesurer de façon objective à quel point l'a-e sert bien les Canadiens, l'ISP calcule le pourcentage de chômeurs qui touchent des prestations d'a-e, à l'aide des données de Statistique Canada tirées de *l'Enquête sur la population active* et des données du régime d'assurance-emploi.

Les programmes d'aide sociale administrés par les provinces peuvent offrir une certaine sécurité économique aux Canadiens qui ne sont pas admissibles aux prestations d'a-e. Afin de suivre dans quelle mesure les Canadiens sont bien servis par les prestations d'assistance sociale, l'ISP fournit des données sur le niveau moyen d'aide disponible et le niveau des prestations comme pourcentage des seuils de faible revenu (SFR) avant impôts de Statistique Canada, couramment appelés «seuils de pauvreté» du Canada. L'information sur les prestations provinciales d'assistance sociale pour divers types de familles est recueillie et uniformisée par le Conseil national du bien-être social. Par souci de simplicité, l'ISP compare les prestations pour une famille monoparentale d'un enfant, dans une grande ville. Le chiffre qui en résulte pour la prestation nationale est la moyenne non pondérée des 10 provinces pour ce type de famille.

À cause des taux croissants d'endettement des ménages, de nombreux Canadiens s'inquiètent de leur sécurité économique. Afin de mesurer la vulnérabilité financière des Canadiens, l'ISP suit le ratio de la dette hypothécaire et de la dette à la consommation totales par rapport au revenu disponible total. On calcule le ratio de la dette par rapport au revenu en divisant la dette hypothécaire et la dette à la consommation totales par les chiffres sur le revenu disponible. Les deux séries de données sont publiées par Statistique Canada dans *L'Observateur économique canadien*. Les dettes déclarées dans l'ISP sont des montants bruts.

### ***Indicateurs des statistiques en matière de santé et de criminalité***

Étant donné que chaque année des milliers de Canadiens meurent prématurément de blessures ou de maladies, l'ISP calcule un indicateur connu sous le nom «d'années potentielles de vie perdues», ou APVP. Il s'agit du ratio des années totales de vie perdues avant l'âge de 75 ans et de la proportion de la population de moins de 75 ans. Ces données sont publiées tous les ans par Statistique Canada. (Comme Statistique Canada n'a pas publié l'indicateur des APVP à temps

pour l'impression de cette édition 2001 du rapport sur l'ISP, nous avons conservé le niveau de 2000 pour l'ISP).

Pour évaluer la sécurité des Canadiens au travail et sur la route, l'ISP suit l'incidence des accidents de travail et le taux de blessures de la route. On calcule le taux d'accidents de travail en fonction du nombre de blessures pour 100 000 travailleurs qui occasionnent une perte de temps de travail. Le taux de blessures de la route est calculé en fonction du nombre de personnes blessées par suite d'accidents de la route proportionnellement à la population canadienne globale.

### **L'indice de perception : définition, sources et questionnaire du sondage**

L'indice de perception est basé sur les réponses à un sondage national mené pour le CCDS cette année par les Associés de recherche EKOS, qui demandait aux gens d'évaluer plusieurs facteurs touchant à leur sécurité personnelle et de donner leur perception de leur propre sécurité. Pour l'édition 2001 de l'ISP, on a mené un total de 3 099 interviews par téléphone avec des résidents canadiens âgés de 16 ans ou plus, entre le 3 et le 31 janvier 2001. On considère les résultats corrects avec une marge d'erreur de plus ou moins 1,8 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande pour les résultats des sous-groupes de la population canadienne. Afin d'assurer que l'échantillon soit représentatif du grand public au Canada, de 16 ans et plus, on a pondéré les données d'après les données de Statistique Canada selon l'âge, le sexe et la région. La taille de l'échantillon et la marge d'erreur étaient à peu près les mêmes pour l'édition 2000 de l'ISP, mais l'échantillon était la moitié plus petit (1 500 personnes) dans la première édition de l'ISP en 1999, avec une plus grande marge d'erreur.

#### ***Questionnaire du sondage***

Les questions suivantes ont été posées par le personnel des Associés de recherche EKOS qui menaient le sondage pour l'ISP de cette année :

- Selon vous, dans quelle mesure le revenu de votre foyer est-il suffisant pour répondre aux besoins base de votre famille? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7 où 1 signifie qu'il « n'est pas du tout suffisant », 7 qu'il est « tout à fait suffisant » et 4, qu'il est « plutôt suffisant ».
- Comment évalueriez-vous votre santé dans l'ensemble? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7 où 1 signifie qu'elle est « très mauvaise », 7 qu'elle est « excellente » et 4, qu'elle est « moyenne ».
- En songeant à la possibilité que des crimes violents soient commis à l'endroit de votre famille, dans quelle mesure votre quartier est-il sûr? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7 où 1 signifie qu'il n'est « pas du tout sûr », 7 qu'il est « extrêmement sûr » et 4, qu'il est « plutôt sûr ».
- En songeant à la possibilité que des délits, comme des entrées par effraction, soient commis à l'endroit de votre propriété, dans quelle mesure votre quartier est-il sûr? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7 où 1 signifie qu'il n'est « pas du tout sûr », 7 qu'il est « extrêmement sûr » et 4, qu'il est « plutôt sûr ».
- Dans quelle mesure votre vie est-elle stressante? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7 où 1 signifie qu'elle n'est « pas du tout stressante », 7 qu'elle est « extrêmement stressante » et 4, qu'elle est « plutôt stressante ».

- Si vous étiez gravement malade et que vous deviez rester à la maison, est-ce qu'un ami, un voisin ou un membre de votre famille pourrait prendre soin de vous? Oui/Non.
- Si vous avez perdu votre emploi ou si vous éprouviez des problèmes financiers, pourriez-vous compter sur un ami, un voisin ou un membre de la famille pour vous aider? Oui/Non.
- Veuillez maintenant évaluer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants à l'aide d'une échelle de 1 à 7 où 1 signifie que vous êtes « fortement en désaccord », 7 que vous êtes « fortement d'accord » et 4, que vous êtes « ni d'accord ni en désaccord ». Le (premier/prochain) énoncé est (LIRE LES ÉNONCÉS AU HASARD). (SI LE RÉPONDANT MENTIONNE QU'IL N'A PAS D'EMPLOI OU QUE LA QUESTION NE S'APPLIQUE PAS À SA SITUATION, INSCRIRE « 99 »).

#### Énoncés

- Je crois qu'il est fort probable que je perde mon emploi au cours des prochaines années.
- Si je perdais mon emploi, je suis sûr que je pourrais trouver un emploi similaire dans les six mois.
- Si je perdais mon emploi, je suis sûr que je pourrais compter sur les programmes d'aide gouvernementaux pour nous fournir une aide financière suffisante, à ma famille et à moi, alors que je cherche un nouvel emploi.
- Je suis sûr que si un membre de ma famille tombait gravement malade, il pourrait avoir accès aux services de santé nécessaires.
- Si votre conjoint(e) et vous perdiez vos emplois, pendant combien de MOIS pourriez-vous tenir le coup en utilisant vos économies actuelles (c'est-à-dire l'argent épargné dans vos comptes bancaires et vos REÉR)? (SONDER POUR LA MEILLEURE ESTIMATION. OBTENEZ UN NOMBRE PRÉCIS, PAS UNE ÉCHELLE).
- Chaque personne a des sentiments qui lui sont propres face à la sécurité personnelle. Laquelle des trois sources suivantes de sécurité est la PLUS importante pour vous personnellement? (LIRE LA LISTE AU HASARD. SONDER POUR UNE SEULE RÉPONSE).
- La sécurité économique - par exemple, avoir suffisamment d'économies ou disposer d'un revenu suffisant, avoir un emploi assuré.
- La sécurité par rapport à la santé - par exemple, être en santé, bénéficier d'un accès adéquat aux services de santé.
- La sécurité physique - par exemple, se sentir à l'abri des crimes violents et des délits commis à l'endroit de sa propriété.

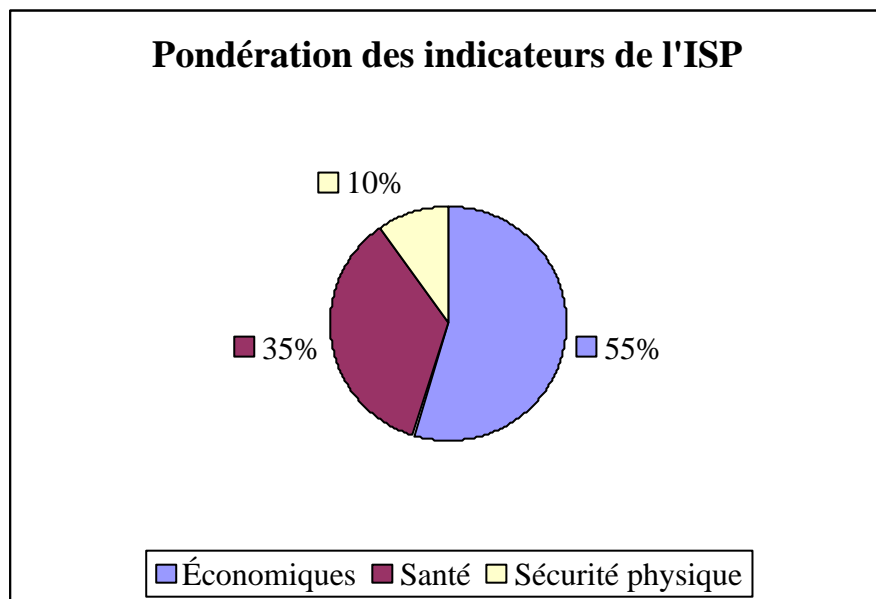
\*(Cette question n'a pas été posée en 2001).

### **Pondération des indicateurs**

Une fois les indicateurs individuels sélectionnés et calculés, il a fallu ensuite déterminer le coefficient relatif de chaque composante et de chaque indicateur de l'indice composé. Certains indicateurs sont-ils plus importants que d'autres dans l'opinion des Canadiens sur la sécurité personnelle? Si c'est le cas, comment faut-il pondérer les divers indicateurs pour tenir compte de ces différences dans leur importance relative?

À cette fin, on a demandé aux Canadiens d'indiquer l'importance relative qu'ils attachent aux trois principales catégories d'indicateurs : la sécurité économique, la sécurité en matière de santé

et la sécurité physique. Selon le sondage de 1999, 55% des répondants considèrent la santé comme l'élément le plus important, 35% d'entre eux indiquent la sécurité économique et 10%, la sécurité physique. Par conséquent, dans chacune de ces trois catégories, chaque indicateur se voit assigner cette valeur dans les indices finaux de l'ISP. On tient compte que la situation qui prévaut au moment du sondage influencera la la pondération chaque année, et donc les valeurs seront ajustées avec le temps, selon les différentes priorités révélées par les sondages ultérieurs. Afin d'assurer un certain suivi, la pondération des indicateurs de l'ISP restera la même pour au moins trois ans.



### Calcul des indices de l'ISP

On crée l'indice de sécurité personnelle en transposant les données brutes en unités d'analyse communes pour pouvoir mesurer les changements dans tous les indicateurs de manière à produire un résultat global pondéré.

La transposition des données brutes dans l'indice de perception de l'ISP est assez simple. Comme tous les indicateurs dans l'indice de perception sont déjà fondés sur une échelle commune de 7 points, le résultat moyen de cette échelle de 7 points est calculé pour chaque indicateur individuel de perception. Par exemple, nous avons calculé le résultat moyen de toutes les réponses valides de tous les répondants à la question «Dans quelle mesure diriez-vous que le revenu de votre ménage est suffisant pour répondre aux besoins de base de votre famille?» Le résultat moyen était de 4,74 en 1998. Cela signifie que, en moyenne, toutes les réponses à cette question sont réparties entre 1 et 7, avec une moyenne de 4,74. Les changements entre deux années équivalent à la variation en pourcentage entre les résultats moyens pour ces années. Afin de suivre les changements chronologiques – p. ex., de 1998 à 1999 et 2000 – et de surveiller les progrès chaque année, on mesure la variation en pourcentage à partir de l'année de référence. Par exemple, en 1999, la moyenne de toutes les réponses à la question susmentionnée était de 4,67. Le résultat moyen pour cet indicateur a donc baissé de 1,5% de 1998 à 1999.

Après avoir transposé les données brutes en unités d'analyse communes, il a fallu établir le rapport entre cet indicateur particulier et l'ISP pour savoir si une augmentation de la valeur moyenne d'un indicateur signifiait une augmentation ou une diminution de l'indice de sécurité personnelle des Canadiens. Par exemple, une augmentation du résultat moyen pour l'affirmation «Je crois qu'il est probable que je perde mon emploi au cours des deux prochaines années» signifie que les Canadiens se sentent moins assurés de leur sécurité d'emploi. Si nous nous contentions d'appliquer le changement à l'indice de perception, l'indice augmenterait, alors que les Canadiens se sentiraient en réalité moins assurés. Pour transposer un rapport négatif entre un indicateur et l'ISP, nous avons multiplié la variation de l'indicateur par -1. Autrement dit, lorsqu'un indicateur a un rapport négatif avec l'ISP et que l'indicateur diminue, l'ISP augmente; lorsque l'indicateur augmente, l'ISP diminue. Et lorsqu'un indicateur a un rapport positif avec l'ISP, le changement dans l'indicateur se reflète directement dans l'ISP.

Pour traduire l'incidence des changements dans les indicateurs de perception en une valeur de l'ISP, nous avons multiplié la valeur de l'année de référence de l'indicateur par la variation en pourcentage afin d'arriver au montant du changement de l'ISP. Enfin, les nouvelles valeurs pour chaque indicateur ont été additionnées. Une valeur composite de plus de 100 pour l'ISP indique que le niveau de sécurité personnelle a été supérieur au cours de l'année en question par rapport à l'année de référence; une valeur inférieure indique que la sécurité personnelle des Canadiens était moins grande.

La transposition des données brutes dans l'indice des données de l'ISP est un peu plus complexe. Comme tous les indicateurs ne se trouvent pas sur la même échelle, il a fallu uniformiser les changements d'une année à l'autre pour calculer les changements comparables dans l'indice. À cette fin, nous avons utilisé une technique statistique commune d'uniformisation (écart réduit) qui permet d'uniformiser les changements pour que la moyenne soit égale à zéro, où les diminutions par rapport à la moyenne sont sous zéro et les augmentations au-dessus de zéro. Nous n'uniformisons pas les indicateurs, mais seulement les changements d'une année par rapport aux changements dans la moyenne survenus dans les cinq ans précédant l'année de référence (1998). Cette technique fait en sorte que les changements dans les indicateurs sont enregistrés de manière à rendre compte des niveaux de variabilité chronologique.

Au cours de l'année de référence 1998, la valeur de chaque indicateur individuel a été établie selon la méthode de pondération décrite précédemment. Pour suivre les changements chronologiques dans l'indice des données de l'ISP de 1998 à 2000 et surveiller les variations durant les années à venir, nous avons ajouté la valeur du changement uniformisé à celle de la pondération de l'année de référence. Par exemple, en 1998, le taux de chômage à long terme était de 9,6% et, en 1999, il était de 8%. Le changement uniformisé était égal à 2,38 points. Pour calculer la variation dans cet indicateur de 1998 à 1999, nous avons haussé de 2,38 points la valeur de cet indicateur, qui est ainsi passé de 5,83 à 8,22. Nous avons utilisé la même technique statistique pour tous les indicateurs compris dans l'indice des données de l'ISP.

Pour transposer l'incidence de ces changements dans les indicateurs de données en une valeur de l'ISP, nous avons ajouté la valeur de l'année de référence pour l'indicateur à la valeur du changement afin d'en arriver au changement dans l'ISP. Enfin, nous avons ajouté les nouvelles

valeurs pour chaque indicateur. Une valeur composite de plus de 100 indique que le niveau de sécurité personnelle des Canadiens a été plus élevé que le niveau enregistré durant l'année de référence, tandis qu'une valeur inférieure indiquerait que les Canadiens étaient moins assurés.

Afin d'établir les indices régionaux de l'ISP, nous avons recalculé les indices des données et les indices de perception pour chaque région. Ces indices régionaux ont été conçus de manière à être le plus détaillés possible, selon l'accessibilité et la validité des données. Pour l'indice de perception, tous les indicateurs ont été calculés en fonction des sondages de 1998, 1999 et 2000. Dans l'indice des données, les données reliées à la couverture de l'a.-e., aux niveaux d'endettement et aux APVP n'étaient pas disponibles par région; elles sont donc demeurées constantes par rapport au niveau national. Pour la plupart des autres données – comme les accidents du travail – les données étaient disponibles par province. Afin de calculer une valeur régionale pour ces données, nous avons établi une moyenne non pondérée pour chaque région. Enfin, parce que nous ne disposions pas de données chronologiques pour l'ensemble des indicateurs de données utilisés dans l'indice des données avant 1998, nous avons calculé les variations dans les indicateurs d'une année à l'autre en termes de variation en pourcentage, plutôt que de les uniformiser comme dans l'ISP national.

### **Mise à l'essai et fiabilité**

Le CCDS révisera périodiquement les indicateurs et leur coefficient de pondération afin de déterminer s'ils reflètent toujours de façon adéquate les différents aspects de la sécurité personnelle et s'ils sont toujours fiables. Dans certains cas, on pourra modifier ou même éliminer des indicateurs, en veillant à préserver l'intégrité de l'Indice au fil des ans. Tout changement dans le choix des indicateurs ou dans leur pondération sera clairement expliqué dans le rapport de l'ISP.